

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Dans le cadre de ses missions, la CERC Occitanie publie chaque trimestre une note de conjoncture de la filière Construction, établie à partir de données collectées auprès de différents ministères, des organisations professionnelles, de l'INSEE et des enquêtes CERC. Cette méthodologie ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière, les données étant antérieures et la plupart des enquêtes en pause.

La CERC Occitanie est néanmoins mobilisée pour poursuivre ses missions et adapter ses outils à cette période historique. En lieu et place des notes de conjonctures habituelles, nous proposons ce format Flash, synthétisant les informations économiques connues à l'heure actuelle. Cette note sera actualisée périodiquement en fonction de l'évolution de la crise.

Fonctionnement actuel de la filière :

La filière Construction, quel que soit le statut juridique (Entreprise individuelle, SARL, SAS, SCOP ...) est quasiment à l'arrêt depuis le démarrage du confinement, le 17 mars dernier.

Suite à la publication du guide OPPBTP des préconisations de sécurité sanitaire, paru le 02 avril dernier, un redémarrage des chantiers est en cours d'évaluation. La mise en œuvre des mesures de ce guide est essentielle pour garantir la sécurité et la santé des salariés sur les chantiers. La reprise d'activité est également conditionnée par l'approvisionnement en matériaux et matériels, la mobilisation des salariés et de la maîtrise d'ouvrage.



Bâtiment

Selon l'enquête FFB (26-30 mars), 95% des entreprises de bâtiment en Occitanie ont dû arrêter tout ou partie de leurs chantiers depuis le début du confinement. Par ailleurs, 75% des entreprises se déclarent fermées. En combinant entreprises totalement fermées et entreprises ayant des chantiers arrêtés, la FFB estime que l'activité du Bâtiment est arrêtée à 92%.

Selon l'enquête CAPEB Occitanie (au 07 avril), 55% des entreprises sans salarié et 61% des entreprises avec salariés/apprentis ont indiqué que leurs chantiers étaient actuellement à l'arrêt. Les entreprises qui assurent totalement ou partiellement en fonction des conditions sanitaires les travaux de dépannages ou d'urgence représentent 62% des entreprises sans salarié et 52% des entreprises avec salariés et/ou apprentis.



Travaux Publics

77% des entreprises de Travaux Publics de l'Occitanie ont arrêté l'ensemble de leur activité (enquête FNTP 23-26 mars). Les chantiers encore en cours ou ayant repris ont un caractère urgent ou prioritaires avec pour partie des équipes d'astreinte. 67% des entreprises de Travaux Publics indiquent notamment que les collectivités locales et les entreprises publiques ont demandé l'ajournement ou l'arrêt de leurs chantiers. Dans ce contexte, 86% des entreprises de la région déclarent que plus de la moitié de leurs salariés sont à l'arrêt, les motifs peuvent être multiples : confinement, garde d'enfants, maladie, droite de retrait... Pour 43% des entreprises, cela concerne la totalité de leurs salariés.



Industrie des matériaux

L'UNICEM Occitanie indique que l'activité de l'industrie des matériaux est fortement réduite. Actuellement au niveau national, environ 20 à 30 % des sites sont ouverts (actifs ou susceptibles d'être activés) mais ils fonctionnent très peu (entre 5 à 10 % d'activité). Ce sont essentiellement des chantiers d'artisans qui sont fournis, les gros chantiers étant en sommeil. Le secteur des matériaux ne constitue pas un point de blocage... ils sont à l'arrêt par manque de demande. Au final, le secteur tourne aux alentours de 10% de son activité normale en région.



Installations de gestion des déchets

Afin de connaître les points de collecte des déchets ouverts, dirigez-vous vers les sites suivants :

- [Déchets de chantier Bâtiment](#)
- [Materrio](#)
- [ORDECO](#)

Etat des lieux sur l'emploi :



L'utilisation du chômage partiel est massif, tous secteurs confondus : au 02 avril, il atteint 4 millions de salariés / 400 000 entreprises. Les chiffres pour le secteur de la construction sont encore inconnus, mais la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) a estimé à 14,3% le poids de la filière Construction dans le nombre total de salariés concernés, soit près de 558 000 salariés au niveau national. Ainsi, on peut estimer à environ 46 000 le nombre de salariés de la filière au chômage partiel en date du 2 avril en Occitanie (8,2% du national).

Appel aux dispositifs de soutiens publics :



Les mesures de soutien aux entreprises

- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs);
- Selon les situations, un étalement, un report, ou une remise d'impôt direct peuvent être accordés suite à un examen individualisé des demandes;
- Report du paiement des loyers et factures d'eau de gaz et/ou électricité;
- Une aide de 1 500 € pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions;
- La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 millions d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie;
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé;
- L'appui au traitement d'un conflit des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises;
- La reconnaissance par l'Etat et les collectivités du Coronavirus comme un cas de force majeure pour les marchés publics. En conséquence, les pénalités de retard ne seront pas appliquées.;

Source : [Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics](#)

Prêts garantis par l'Etat (Etat, Bpifrance, banques)

L'ensemble des réseaux bancaires professionnels, en collaboration avec le groupe public Bpifrance, déploient un [dispositif inédit](#) permettant à l'Etat de garantir pour 300 milliards d'euros de prêts, consentis pour soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.

Le [Prêt Rebond](#), avec les régions, de 10 à 300 000€, bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé.

Le [Prêt Atout](#), jusqu'à 5 millions € pour les PME, et jusqu'à 15 millions € pour les ETI, octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement.

Fonds de solidarité dédié aux TPE

Afin d'aider les plus petites entreprises, qui ont vu leur activité s'effondrer du fait de l'épidémie de coronavirus, l'Etat et les régions, en association avec d'autres acteurs économiques, ont mis en place un [Fonds de solidarité](#) permettant de verser aux entreprises impactées une aide défiscalisée de 1 500 euros maximum.

Une aide complémentaire de 2 000 euros maximum peut par ailleurs être versée par les régions aux entreprises ayant au moins un salarié et rencontrant le plus de difficultés.

En région Occitanie

- Mise en place de numéros verts
 - à destination des entreprises (CCI Occitanie) : 0805 18 19 20
 - à destination des acteurs économiques : 0800 31 31 01
- Mise en place d'un Plan Régional d'Urgence Sanitaire, Economique et Solidaire par la Région
 - Création d'une cellule de crise régionale
 - Aide en faveur des TPE, indépendants, professions libérales, micro-entreprises et associations employeuses les plus touchées grâce à la création du Fonds de solidarité national : entre 1 500€ et 2 000€ d'aide selon les critères.
 - Non application des pénalités de retards pour les entreprises
 - Création du Pass Rebond Occitanie

Prévision de l'impact économique :



Tendance macro-économique

La filière Construction est quasiment à l'arrêt depuis 24 jours (démarrage du confinement depuis le 17 mars). Dans sa note de conjoncture du 08 avril, la Banque de France indique que les pertes d'activité les plus fortes concernent les activités de construction avec une baisse à hauteur de 75% par rapport à l'activité normale, ainsi que les secteurs du commerce, transports, hébergement et restauration (à hauteur des deux tiers de l'activité normale). L'INSEE de son côté a estimé à 89% les pertes d'activité du secteur dans sa note de conjoncture du 26 mars (en révision tous les 15 jours).



Logements et locaux neufs

Les mises en chantier qui auraient dû avoir lieu à la fin du 1^{er} trimestre et au début du 2^{ème} trimestre 2020 vont être décalées de plusieurs semaines, voire mois. Les inquiétudes se portent davantage sur le moyen et le long terme, notamment en raison de la mise en pause jusqu'au 25 juin des procédures d'autorisations d'urbanisme, suite à l'ordonnance du 25 mars 2020. Si la réglementation demeure en l'état, l'impact sur les mises en chantier pourrait être important sur la fin d'année 2020 et 2021. De même, le report des élections municipales va amplifier très certainement le phénomène.

Selon la FPI Occitanie Toulouse Métropole, la totalité des chantiers sont à l'arrêt sur l'agglomération toulousaine. D'après la FPI Occitanie Méditerranée, tous les chantiers étaient également stoppés. Les acteurs de la filière (architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, professions juridiques, entreprises) s'attendent à un décalage de la production de 6 mois au mieux et une paralysie de l'offre.

Des acteurs de premier plan ont déjà lancé en France des plans de soutien de la filière sur le long terme : CDC Habitat et In'li (groupe Action Logement) ont ainsi annoncé la commande au secteur de l'immobilier de 40 000 logements au cours des 12 prochains mois en zones tendues (A bis, A et B1) et dans les communes couvertes par le programme Action Cœur de ville.



Entretien-rénovation

Le marché de l'entretien-rénovation était plutôt bien orienté sur le dernier semestre 2019 (+1,4% en Occitanie sur le montant de la facturation au T4 2019 vs T4 2018 après 2 trimestres entre 0% et 0,8%) et les carnets de commandes plutôt bien garnis (14,1 semaines en moyenne). Au delà du retard provoqué par le confinement, le maintien de la demande pourrait se réduire dans un contexte global de récession et d'arbitrage sur les investissements des particuliers comme des professionnels.

Dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique, les pouvoirs publics se sont engagés sur le maintien voire le renforcement des financements publics dans le secteur de la rénovation énergétique des logements privés et des bâtiments tertiaires. Les CEE ont été adaptés à la crise sanitaire avec deux arrêtés (01/04/20) qui concernent l'élargissement du coup de pouce chauffage aux copropriétaires et prolongement jusqu'à fin 2021 des coups de pouce sur les appareils de chauffage et sur l'isolation.



Travaux Publics

Sur le marché des Travaux Publics, le bilan d'activité 2019 est positif avec une croissance annuelle de l'ordre de +5% sur un an. Cette dynamique sera freinée en 2020 en raison de la crise sanitaire et le report des élections municipales. La commande publique qui représente 2/3 du chiffre d'affaires des Travaux Publics en Occitanie sera fortement impactée et cela aura de lourdes conséquences sur le secteur. Les plans de programmation d'investissement des collectivités territoriales (communes et EPCI) ne pourront vraisemblablement pas être instaurés avant le mois de Septembre / octobre. De plus, des arbitrages budgétaires pourront s'opérer, et ce, potentiellement au détriment des travaux.

Il est essentiel que tous les maîtres d'ouvrages publics et privés, s'impliquent dans le processus de reprise d'activité en coordination parfaite avec les entreprises.

Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- Enquêtes FFB, FNTP, UNICEM et CAPEB Occitanie.
- Echanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (FRB, FRTP, UNICEM, CAPEB, FPI).
- INSEE, Banque de France, DARES, Ministère de l'Economie.